



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Renforcer la protection des centres de vaccination et des pharmacies

Question écrite n° 40786

### Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'intérieur sur la protection des centres de vaccination, de dépistage et des pharmacies contre les actes de malveillance. En un mois depuis les annonces présidentielles de la mi-juillet 2021, une vingtaine de centres de vaccination, de dépistage et de pharmacies ont été les cibles d'actes de malveillance dans le contexte d'une contestation - certes minoritaire, mais active voire violente - contre l'extension du passe sanitaire. Dans un communiqué de presse du 3 août 2021, l'Ordre national des pharmaciens et trois syndicats de la profession ont ainsi appelé « à l'apaisement » suite à ce « déchaînement soudain de violence » à leur égard. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, afin de renforcer la surveillance et la protection des centres de vaccination, de dépistage et des pharmacies.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Villiers](#)

**Circonscription :** Yonne (2<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40786

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 août 2021](#), page 6432

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)